

Projet éolien de Saint-Blin et Semilly (52)



Simulation visuelle - vue depuis la route de la Croisotte à Semilly

Lettre d'information n°2 - octobre 2021

Après avoir recueilli l'accord des conseils municipaux de Saint-Blin et de Semilly en juin 2017, la société JP Energie Environnement, producteur français d'énergie 100 % renouvelable, a initié des études de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de ces deux communes.

Différentes variantes d'implantation ont été étudiées et permettent aujourd'hui de définir un projet éolien adapté au territoire et en adéquation avec les enjeux humains et environnementaux du site.

Cette seconde lettre d'information a pour objectif de vous présenter les caractéristiques de ce projet : implantation et modèle d'éolienne retenus et simulations visuelles.

Les objectifs nationaux

La France a déployé sa **feuille de route énergétique** en publiant en février 2020 deux outils :

- la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** qui décline des objectifs chiffrés dont notamment, porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production électrique en 2030 et fermer 14 de nos 58 réacteurs nucléaires en 2035 ;
- la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** qui fixe l'objectif de neutralité carbone en 2050, ce qui induit une division par 6 à 8 de nos émissions de gaz à effet de serre actuelles.

Les objectifs de développement des énergies renouvelables ont été fixés, par la PPE, sur la période 2020-2028 entre **33,2 et 34,7 GW pour l'éolien terrestre** (contre 16,5 GW aujourd'hui).

La mise en place d'un comité de suivi

Le 31 mars dernier, les équipes de JPee, suite à l'obtention de l'ensemble des états initiaux sur l'ensemble des volets du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE), sont venues présenter ces résultats au comité de suivi du projet éolien de Saint-Blin et Semilly.

Dans un second temps, une implantation d'éoliennes a été soumise à ce comité avec les explications sur sa conception : évitement des impacts les plus importants et respect de la qualité de vie des riverains (éloignement important des habitations). Le comité de suivi a validé cette implantation.

Le projet en quelques chiffres

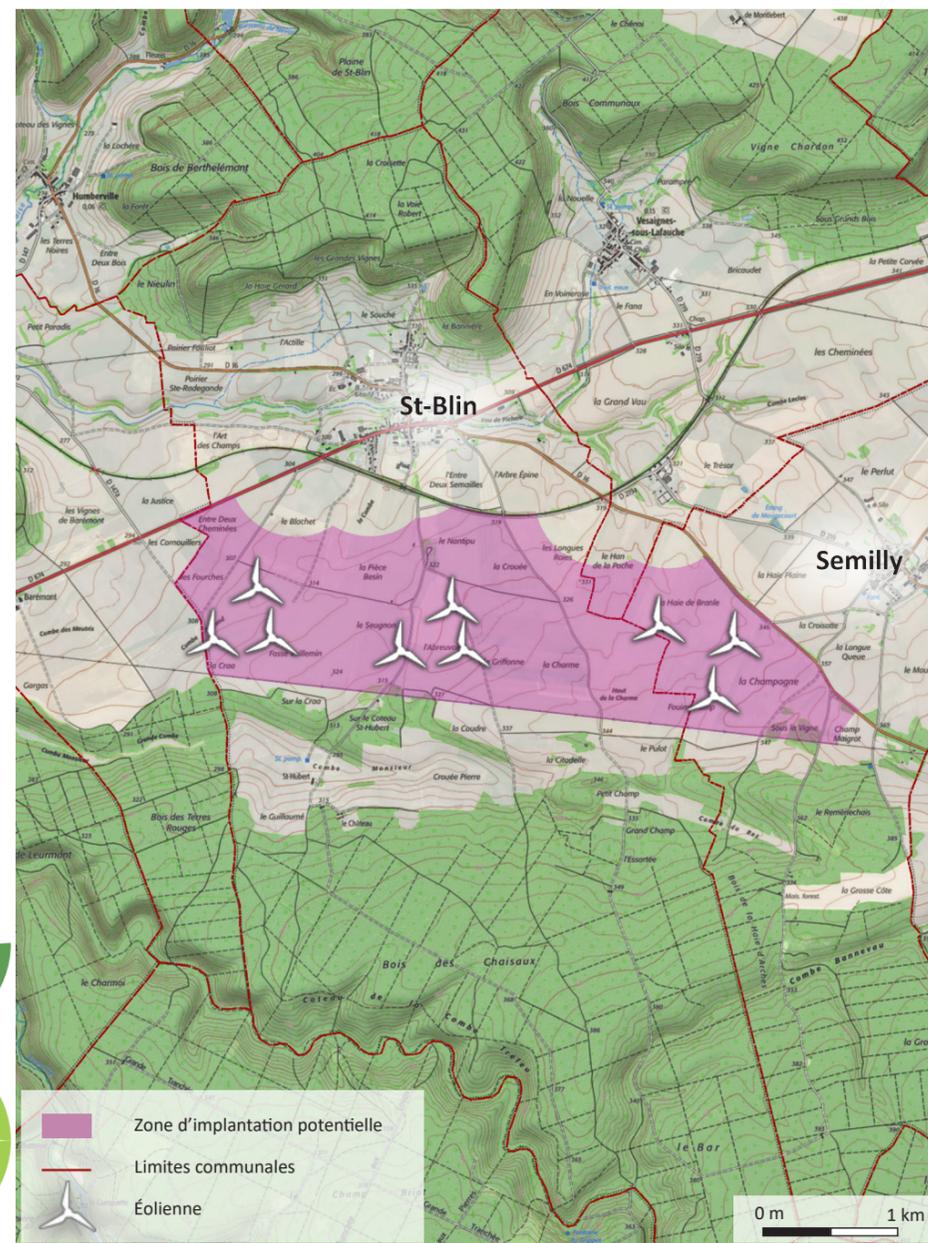
 **9**
éoliennes

 **17 800**
foyers alimentés
(hors chauffage)

 **19,8**
MW

 **2024**
mise en service
prévisionnelle

Implantation du parc éolien



Intégration paysagère (simulations visuelles)

Depuis la RD 147, frange nord-est de Manoïs 3 km de l'éolienne la plus proche



Depuis la frange ouest de Semilly 1 km de l'éolienne la plus proche



Depuis la RD 16 en direction de Saint-Blin 1,9 km de l'éolienne la plus proche



L'étude paysagère a été menée par l'Agence Couason. En tout, 49 simulations visuelles (photomontages) ont été réalisées : depuis les entrées et sorties de villages et hameaux, depuis les axes routiers et monuments historiques dans un rayon d'environ 15 km autour du projet éolien, en fonction des sensibilités détectées lors de l'état initial.

Ces simulations ont contribué à l'analyse des différents scénarios d'implantation. Elles figureront en intégralité dans l'étude d'impact constituant le dossier instruit par les services de l'Etat.

Caractéristiques techniques

Éoliennes	Nombre	9 éoliennes
	Modèle	Vestas V110
	Longueur des pales	55 mètres
	Hauteur en bout de pale	150 mètres
	Puissance unitaire	2,2 MW
	Puissance totale	19,8 MW

Production prévisionnelle annuelle	44 636 MWh
Equivalence consommation annuelle par foyer (hors chauffage)	17 800 foyers
Tonnes de CO ₂ évitées par an	3 316 tonnes
Durée de vie	25 ans
Investissement prévisionnel	27 millions €

Les mesures envisagées

Une fois les enjeux identifiés dans les états initiaux des études menées, il convient d'appliquer des mesures dans le cadre du processus Éviter, Réduire, Compenser (ERC) afin que le projet ait un impact le plus faible possible.

Voici quelques mesures qui seront prises dans le cadre de ce projet :

Mesures		
Environnement	Évitement	Éloignement des secteurs d'activité des chiroptères (lisières, bosquet)
	Réduction	Mise en place de bridages spécifiques des éoliennes en fonction des saisons et de l'activité des chiroptères et avifaune volante
	Réduction	Zone de respiration pour l'avifaune volante entre les grappes d'éoliennes et mise en place d'un système de détection de l'avifaune
Paysage	Évitement	Implantation géométrique lisible qui limite l'effet de chevauchement depuis les axes routiers importants
	Évitement	Nombre d'éoliennes réduit et à distance importante des premières habitations : au minimum à 990 mètres et maximum à 1420 mètres des habitations
	Réduction	Intégration du poste de livraison et plantation de haies d'arbres de hauts jets et de haies champêtre
Acoustique	Évitement	Éloignement maximal vis-à-vis des premières habitations
	Réduction	Mise en place d'un bridage acoustique spécifique et mise en place d'un systèmes de serrations sur les pales

Un projet de territoire

Le projet éolien de Saint-Blin et Semilly s'inscrit au coeur de la démarche du PLUi de la communauté de communes du Meuse Rognon et à plus large échelle du SCOT du Pays de Chaumont.

Le PLUi intègrera des objectifs ambitieux pour le territoire tels que :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques du territoire ;
- la réduction des consommations énergétiques ;
- le déploiement des énergies renouvelables ;
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Prochaines étapes :

- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat
- Recevabilité du dossier
- Enquête publique dans un périmètre de 6 km autour du projet
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
- Délivrance de l'autorisation environnementale

Toutes les informations sur le site :
www.saint-blin-semilly-52.parc-eolien-jpee.fr



90
salariés



234 000
foyers alimentés



311 MW
parcs en exploitation

JP Energie Environnement est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables** qui compte moins d'une centaine de salariés.

Depuis 2004, JPee **développe, finance, construit et exploite** des parcs éoliens et solaires sur l'ensemble du territoire français. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux, Montpellier et Bourges.

Depuis 2019, la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) accompagne JPee en devenant actionnaire à 49 % de ses projets dès lors que ceux-ci sont prêts à construire.

En 2020, près de 590 GWh d'origine renouvelable ont été produits et ont permis l'alimentation en électricité de plus de 234 000 foyers.

JP Energie Environnement s'engage sur le long terme avec les territoires afin de réaliser des projets cohérents, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la transition énergétique.



BANQUE des
TERRITOIRES



Contact

JPee (Agence Paris)

1 bis passage Duhesme
75018 Paris

www.jpee.fr

Alexandre Rosée

Chef de projet éolien

alexandre.rose@jpee.fr